CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2023

Réf.: DAF/PS

Date de convocation du Conseil : 28 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 10 mai 2023

Présidente: Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents: Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, M. THERRAS, Mme BATISTA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Conseillers

Excusés: Mme ZARTARIAN (procuration à M. AMOROS), M. DJORKAEFF (procuration à Mme MOULIN), Mme CLAMARON (procuration à M. ALLOIN), Mme PERRIN (procuration à M. MERCADER), M. RABEHI (procuration à Mme NABETH), Mme COCCO (procuration à M. SCHROLL), M. VIZADES (procuration à M. MANSERI), Mme DELEUZE (procuration à Mme PENARD), Mme ASTIER (M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (Mme BOYADJIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. PASQUIER, M. ABRIAL

Absents: M. BONET, M. NAAMANE.

Objet : Budget principal de la Commune . Apprehation du budget supplémentaire de

Objet : Budget principal de la Commune – Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2023

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2311-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023,

VU le budget supplémentaire joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 24 avril 2023,

CONSIDERANT qu'il convient, après le vote du compte administratif 2022, d'inscrire au budget supplémentaire les écritures d'affectation du résultat,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice 2023,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

• ADOPTER le projet de budget supplémentaire qui s'équilibre en mouvements budgétaires à la somme de 8 270 949,76 €, soit :

4 085 781,71 € pour la section de fonctionnement,

Εt

- 4 185 168,05 € pour la section d'investissement, y compris les restes à réaliser,
- AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	27 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par
CONTRE	procuration), M. THERRAS, MMe BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), 4 - M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERAT

CINEMadame le Maire,

NONS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.